

La Politique de Diffusion Des Langues Europhones AU Sein de La Cedeao

A. Q. Olubukola & O.L. Onyiye

RESUME

Deux grands mouvements permettent de comprendre la mise en place des langues europhones dans les anciennes colonies de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit de l'implantation congregationniste et la conquête coloniale. Ces deux sont soutenues par les propagandes coloniales. Même si ces mouvements étaient apparemment divergents, leurs actions convergent et sont interdépendantes. Si ces structures ne participent pas dans les mêmes buts, elles ne se rejoignent pas moins sur les terrains pour faciliter des valeurs proprement liées à la diffusion de ces langues, qui vont se révéler comme des instruments d'hégémonie spécifiquement pour ces grandes puissances. La présente étude se propose de présenter le processus et l'évolution de la mise en place de ces langues europhones dans la côte occidentale de l'Afrique de l'Ouest.

MOTS CLES: Langues europhones, la francisation, politique linguistique, langues autochtones, mission coloniale.

Introduction

Depuis des siècles, la diffusion d'une langue étrangère sur des territoires au détriment des langues qui y étaient parlées jusqu'alors traduit des rivalités de pouvoirs sur ces territoires. Dans l'époque coloniale, la langue de chacune des puissances colonisatrices s'est plus ou moins propagée parmi les populations qu'elles dominaient. Dans ces colonies qui sont devenues des états indépendants aujourd'hui, les langues autochtones sont ignorées alors que les langues des anciens colonisateurs soient maintenues comme les langues officielles. Ce que l'on peut appeler « le néo-impérialisme ». Alors, derrière toutes les expéditions de la découverte et de l'exploration de l'Afrique, commençant par la prise de contrôle militaire de la colonie hollandaise de Capetown en 1795 jusqu'à l'impulsion d'explorer l'intérieur du continent africain par des explorateurs et des missionnaires, le but implicite était de diffuser ces langues d'origine européennes et de se voir s'installer la culture et la civilisation des pays colonisateurs. Avec le temps, l'enseignement de ces langues a été vu comme un moyen principal de changement social, de former les Africains d'après les idéaux des blancs et de les « civiliser ». C'est sur cette base qu'Oben (2003) a constaté que ceux qui apprennent une langue n'apprennent pas seulement comment parler la langue, mais aussi comment penser dans cette langue:

A common language and culture elevates a society by enhancing the mutual cohesion and stability of that [people]. Those who learn languages do not only learn how to communicate in the languages, but also how to think, act and manipulate like the original speakers of the languages" (56)

Ainsi, en enseignant ces langues, ce n'était pas seulement les connaissances qui sont enseignées, mais c'était aussi la religion, la culture et les habitudes. Pour les missionnaires diffuseurs de ces langues europhones, même si, après les cours, la langue peut disparaître des têtes de ces enfants autochtones, les idéaux et la morale vont rester. Et comme cela, ils croyaient avoir fait un pas pour civiliser ces noirs barbares.

La Politique de la France en Afrique

Les objectifs réels pour la colonisation étaient avant tout économiques et politiques. Néanmoins, il y a eu aussi le côté idéologique qui est aussi très important. Au XVIIIème siècle, l'Europe s'est crue être au sommet de la civilisation et elle a vu dans la colonisation une action civilisatrice. L'Europe croyait que les Africains avaient besoin d'aide et d'être civilisés. Les français, qui ont toujours autant apprécié leur culture et leur langue ont surtout eu les tendances de « civiliser » les autochtones. En 1885, Jules Ferry, le premier ministre de la France alors a proclamé les suivants: *«Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Je répète qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures»*>>(http://www.assemblee-nationale.fr).

Dans le discours de Jules Ferry, la politique de la France envers ses colonies s'est manifestée. C'était celle de l'assimilation: une politique qui désire de faire d'un africain la copie d'un français. Les Africains, selon les français, n'ont pas eu ni la culture ni la civilisation qui mérite d'être mentionnée. Cela veut dire que les français ont voulu homogénéiser les Africains, en effaçant leurs particularités locaux et en leur donnant une culture authentique. Ils ont désiré que les autochtones aient les mêmes valeurs, religion, culture et langue, comme les français à la métropole. Selon eux, pour qu'un africain devienne égal à un français, il a dû maîtriser la langue et la culture françaises. En d'autre terme, la France a supprimé les cultures traditionnelles des africains et a propagé la culture et la langue française. Alors commence une période de francisation. Jusqu'à nos jours, les états africains sont encore dépendants du point de vue linguistique et culturel. Cette politique de francisation a retardé le développement des langues africaines.

En adoptant la politique d'assimilation, la France a appliqué dans ses colonies le système de «direct rule». Comme Poddar et al le précise ; *«Cette règle n'a laissé aucun espace pour l'initiative des indigènes. Toutes les décisions ont été faites en France»* (Poddar et al, 2008 :123).

La politique linguistique de la France dans ses colonies était pareille que celui appliquée en France. Donc précise la constitution républicaine française: *« les colonies françaises sont parties intégrantes de la République et sont soumises à la même loi constitutionnelle »* (La Constitution Républicaine d'aout 1795). La seule langue de la France était le français. C'est-à-dire que les langues régionales n'étaient pas reconnues comme les langues, mais elles étaient estimées seulement comme des dialectes. Le français est devenu donc la seule langue de l'administration et en 1928, la France a promulgué que dès lors, le français est aussi la seule langue de l'usage dans les écoles (10). Les enseignants ont interdit l'emploi des langues indigènes. Le but est que le français devienne la langue véhiculaire dans toute l'Afrique de l'ouest.

La Politique Britannique en Afrique

En Afrique, la présence coloniale britannique s'est surtout développée, de façon durable, en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, et en Afrique Australe. Il convient de rappeler que la découverte et l'exploration du littoral africain ont d'abord été l'œuvre des navigateurs portugais dès 1419. Les britanniques se sont d'abord installés en 1621 sur la «Gold Coast», l'actuel Ghana, puis en 1661 à Fort James en Gambie, où ils prirent la place des portugais. Pour des raisons de proximité géographique, le premier contact des britanniques avec l'Afrique noire a donc eu lieu en Afrique de l'Ouest. Mais le véritable développement de la présence anglaise sur le continent africain a surtout commencé à la fin du XVIII^{ème} siècle à la faveur de la création de « African Society ». C'est sous cette impulsion que les explorateurs et les missionnaires anglais vont explorer l'intérieur du continent africain. Derrière toutes ces expéditions, l'objectif de la Grande Bretagne était à la fois commercial et humaniste. L'œuvre missionnaire d'évangélisation vient tout naturellement compléter l'entreprise de pénétration de l'intérieur des pays africains. Mesurant la difficulté pour les Européens à survivre au climat dur de l'Afrique occidentale, le fait d'évangéliser s'est passé aux africains eux-mêmes. Les missionnaires ont été recrutés parmi les esclaves libérés et lettrés. C'était le cas de Samuel Ajayi Crowther. Ces missionnaires africains présentaient aussi l'avantage de maîtriser la langue anglaise. Pour atteindre les populations en matière d'évangélisation comme d'éducation, ces missionnaires ont dû utiliser le plus souvent les langues maternelles des autochtones qui sont des langues locales. A cause de refus des Africains d'envoyer leurs enfants à l'école, la toute première génération d'élèves indigènes étaient les enfants d'esclaves jugés d'être moins utiles et qui manqueraient le moins à la collectivité communautaire. Au même temps, l'administration coloniale anglaise a ressenti le besoin d'apprendre l'anglais, seulement aux africains servant leurs intérêts commerciaux comme enseignants, interprètes, employés de bureau ou des clerks auprès des tribunaux indigènes et des entreprises commerciales. Mais cette mesure s'est avérée incapable de répondre à la demande croissante pour les autochtones formées en anglais destinées à travailler dans les entreprises et au sein de l'administration anglaise. Découlant de cela, le gouvernement colonial anglais, en plus d'ordonner les missions d'évangélisations différentes à enseigner l'anglais dans les écoles, on a commencé à créer des écoles d'états. C'était à ce point que l'administration coloniale a commencé à être très reconnaissante des activités missionnaires de ces missions, ayant auparavant les considéré avec circonspection. C'est donc que les activités évangélisatrices et éducatives des missions et la persistance des autorités anglaises ont contribué à la diffusion de la langue anglaise en Afrique surtout en Afrique de l'Ouest. Avec la fuite du temps, le gouvernement colonial a commencé graduellement à intervenir dans le contenu de l'enseignement pour accorder à l'enseignement de l'anglais une place importante. Progressivement, les élèves et leurs parents ont pris conscience qu'il est économiquement plus gratifiant d'apprendre l'anglais au lieu des langues indigènes, compte tenu des perspectives d'emploi que cette langue peut offrir. Cette conviction reste profondément ancrée jusqu'à aujourd'hui.

A ce point, c'est nécessaire de chercher à quel niveau les politiques linguistiques coloniales ont pu adhérer à suivre une bonne politique linguistique dans les différentes colonies et si leurs influences sur les langues nationales dans ces espaces ont suivi la politique de promotion des langues promulguée par l'UNESCO.

Principes d'un bon aménagement linguistique

Il n'y a pas de formule unique à la réussite d'une harmonisation linguistique, encore moins, aucune langue ne se prévaut la suprématie car toutes sont évaluées par rapport aux autres. En

tout état de cause, ce qui est à rechercher, c'est la solution consensuelle qui garantisse le mieux le développement individuel et collectif.

Renard (102-106) nous présente ici quelques principes généraux qu'il faut avoir à l'esprit lorsqu'on envisage de mettre en place une réforme linguistique.

- La langue maternelle est le fondement même de la personne et tous les psychopédagogues s'accordent là-dessus. Qu'on l'appelle langue première, langue du milieu, est sans importance ici d'autant plus qu'il s'agit du droit fondamental de tout enfant à un développement psychomoteur, cognitif, affectif et moral harmonieux, ainsi que des éléments essentiels de l'identité de tout individu et de toute communauté. Il faut ici se garder de tomber dans des querelles de définition. Les arbres ne doivent pas cacher la forêt.

La langue visée est évidemment la langue dans laquelle l'enfant va être amené à verbaliser en toute spontanéité ses premières expériences. Bien entendu, c'est la langue maternelle. Dans certains cas, la langue du père ou des familiers qui constituent le milieu naturel de l'enfant, celle qui va lui offrir les possibilités de verbalisation active, indispensable pour l'appréhension des opérateurs de base, des constructions abstraites ou logiques. C'est bien ainsi que l'on comprit les experts réunis à Harare (UNESCO, 1997) en vue de définir les politiques linguistiques en Afrique, et pour qui les langues maternelles sont les « langues apprises par les enfants africains par interaction sociale avec les membres des communautés auxquelles ils sont liés par parenté » (Mwatha Ngalasso, 1990). Il ne disait pas autre chose lorsque, explicitant le premier et le plus inviolable des droits linguistiques – vivre dans sa langue maternelle, il écrivait ;

Celle-ci n'est pas forcément comme on l'affirme souvent, la langue native de la mère mais celle du milieu où l'on est né ou où l'on a verbalisé les premières expériences. C'est la langue la mieux maîtrisée, celle de la spontanéité du discours, de la familiarisation avec l'environnement socioculturel immédiat, de la familiarité avec les proches (parents, amis), de la communication avec son milieu. (19)

C'est l'évidence même, si l'enfant reste inséré dans son milieu, s'il est en symbiose avec son environnement, on lui assure les conditions optimales d'une assimilation naturelle des opérations cognitives, on permet l'éclosion, l'épanouissement harmonieux des facultés intellectuelles. La langue, faut-il le répéter, est aussi un des éléments constitutifs, au même titre que la religion, les traditions ou l'art, de l'identité culturelle de l'individu.

En s'appropriant peu à peu son langage, par une exploration et un contrôle des différents registres qui permettent d'adapter ses moyens à la diversité des situations de communication, il accroît ses possibilités de s'imposer autour de lui, de se faire entendre, d'exercer son influence sur le cours des choses. Les psycholinguistes confirment que ses progrès sont décuplés dans la mesure où il prend conscience d'être compris et de mieux comprendre les autres. Bien dans sa langue, il est bien dans sa peau. Il se sent en sécurité. C'est fondamentalement de la maîtrise de sa langue que dépendra son intégration harmonieuse dans son milieu. Sa langue le relie aux autres et à son environnement.

2. Idéalement, la langue première de l'enfant devrait être celle de la première école. Une fois reconnue, l'importance essentielle de la langue maternelle dans le développement sensoriel-moteur, cognitif, psychoaffectif, culturel et moral de l'enfant et comme facteur d'intégration socioculturelle, et l'on comprend pourquoi cette langue est le médium privilégié de la scolarisation initiale.

La fonction d'outil d'acquisition des premiers apprentissages scolaires ne devrait pas être confiée à une langue étrangère dont le niveau d'acquisition est encore trop frustré dans les premiers temps de la scolarité. C'est placer l'enfant en situation de régression, c'est l'empêcher de concrétiser et de maîtriser, tout en les formulant, ses observations et ses investigations sensorielles.

3. Il existe une corrélation entre maîtrise de la langue maternelle, d'une part, et succès ou échec scolaire, d'autre part. Et vu le rôle de la langue sur l'équilibre psychique de l'enfant et l'acquisition des premiers apprentissages, beaucoup ont vu dans le recours dès le plus jeune âge à une langue étrangère l'une des causes essentielles de l'échec de la scolarisation en Afrique (Bangbose, 1976 ; Calvet, 1993 ; Chaudenson, 1989 ; Confémen, 1986 ; Dumont, 1990 ; Guissou, 1995 ; Hamers et Blanc, 1983; Poth, 1997 et Unesco, 1953, 1993). C'est sans doute, en effet (parmi d'autres causes) le refus d'intégrer les objectifs de l'école à ceux du développement socioéconomique qui a engendré ces calamités dont le cortège empêcha plus d'un pays d'Afrique de décoller.
4. Sans la langue du milieu, la démocratie est illusoire. Peut-on parler de la démocratie quand les électeurs sont analphabètes ou quand ils doivent écouter des discours ou se prononcer sur des textes produits dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas?
5. La langue maternelle peut agir comme tremplin et accélérateur d'apprentissage de la langue seconde. De nombreuses expériences réalisées dans des classes expérimentales l'ont démontré. Le français ne peut donc que sortir renforcé d'une clarification de son rôle de langue seconde.
6. Le pluralisme est souhaitable, tant pour l'Etat que pour les individus. Tout d'abord parce que, si toutes les langues font accéder l'universel, toutes n'ont pas atteint le niveau de normalisation ou de développement lexical susceptible de permettre l'accès à la modernité comme le font aujourd'hui les quelques langues de pays riches qui servent de support à la science. En outre, la connaissance d'une autre langue permet aux individus de s'émanciper à leur manière singulière, d'appréhender le monde, de concilier leur similitude et altérité (différence), cette dernière étant un véritable révélateur de la première. Le pluralisme a aussi été reconnu comme porteur de tolérance et facteur de convivialité et de solidarité, dans la mesure où il favorise le passage du multiculturel à l'interculturel et où il exclut à la fois le repli identitaire et la dérive ethniciste.
7. L'aménagement linguistique idéal déboucherait sur un bilinguisme scolaire fonctionnel, où la langue première c'est-à-dire, la langue maternelle (L1), celle de l'école maternelle et du tout début du primaire, serait celle de l'intégration socio-affective et du développement sensori-moteur et cognitif ;
 - La langue seconde (L2), serait celle de l'ouverture sur le monde (avec ses corollaires: l'accès à la diversité culturelle et ses enrichissements réciproques, l'accès aux valeurs et au développement...). La L2 serait introduite progressivement au moins dès l'âge de 8 ans. Avant cet Age, la priorité à l'oral et au ludique devrait être absolue. Le dosage L2/L1 croîtrait progressivement, de telle sorte que L2 puisse servir utilement de véhicule des matières enseignées au niveau secondaire, sans que soit jamais négligée L1.

Chaque langue doit donc être dotée d'un statut clair, qui lui fixe des fonctions conformes à la fois aux droits des individus et au développement de la collectivité.

8. L'aménagement linguistique idéal est difficile à réaliser. Les problèmes essentiels sont les suivants : nombre trop élevé de langues en Afrique ; absence de normalisation de celles-ci ;

absence de motivation ; dépréciation de la langue du milieu ; incompetence des maîtres ; manque de manuels, définition équivoque de la langue « maternelle », déterritorialisation etc. Mais des solutions peuvent être trouvées qui :

- sauvegardent le droit de tout enfant au développement initial dans la langue de son milieu
 - recourent aux langues endogènes pour l'éducation de base (comme c'est le cas pour l'alphabétisation), ne serait-ce que sous la forme d'un « socle de survie... »
9. L'aménagement linguistique doit être consensuel, adapté à chaque situation.

Chaque Etat doit donc définir préalablement sa politique de manière claire. On le voit, il ne s'agit pas de sauver les 6000 langues du monde mais de (faire) prendre conscience du caractère désastreux pour les communautés concernées et pour le patrimoine culturel de l'humanité de la nouvelle menace. Il s'agit de rechercher les mesures indispensables en vue de limiter l'irréparable et de préserver, lors de l'élaboration des plans nationaux d'aménagement linguistique, ce qui raisonnablement peut encore l'être.

Le principe de la diversité linguistique et culturelle est alors à mettre en parallèle avec celui du pluralisme politique. Guy Jucquois (2000) note à juste titre que «le monopartisme conduit presque nécessairement au totalitarisme [...]; inversement, de trop nombreux partis rendent la gestion démocratique difficile, sinon impossible» (118).

2.7 Objectif d'aménagement linguistique

L'aménagement linguistique est un processus qui peut répondre à des objectifs bien différents les uns des autres. Toutefois, ces objectifs découlent tous des politiques linguistiques, qu'elles soient formulées ou non. Parmi les classifications existantes des objectifs d'aménagement, nous retiendrons ici la classification proposée par Moshe Nahir (1984).

- *L'amélioration de la qualité de la langue*: on parle davantage comme c'est le cas dans la charte de la langue française du Québec de «correction et d'enrichissement de langue parlée et écrite ». Ainsi, par exemple, on peut citer le travail terminologique destiné à remplacer les emprunts lexicaux, comme cela se pratique par les commissions de terminologies françaises et québécoises ;
- *La renaissance d'une langue*: par exemple, le cas de l'hébreu implanté comme langue véhiculaire après la création de l'Etat d'Israël;
- *La réforme d'une langue*: par exemple, l'introduction de l'alphabet romain en turc, la tentative récente de réforme de l'orthographe en français;
- *La standardisation linguistique*: c'est le cas du norvégien, du catalan, ou encore de nombreuses langues africaines en voie de description et de codification;
- *La promotion de l'usage d'une langue (expansion)*: par exemple, le cas de l'anglais comme lingua franca, le cas du français au Québec, le cas du catalan, etc. Le succès de la promotion d'une langue vise essentiellement son statut, mais ce dernier peut dépendre du développement du corpus ;

La mondialisation du lexique et plus particulièrement de la terminologie: par exemple, le cas du catalan, du français, des langues baltes, des langues africaines, de l'arabe, de l'hébreu etc;

L'harmonisation et la normalisation terminologique: par exemple, les travaux du comité technique 37 de l'ISO (International Standardization Organization) et de l'ensemble des organismes nationaux et internationaux de normalisation;

La simplification stylistique: par exemple, les travaux de l'administration américaine sur l'anglais simplifié, les travaux sur le français contrôlé en contexte d'industrie de la langue etc.

L'aménagement linguistique visant la communication inter linguistique: par exemple, la mise en application des politiques de bilinguisme ou de multilinguisme officiel au Canada, en Suisse et même au Cameroun;

La survie des langues menacées: par exemple, le cas du Breton, du Gallois, de Frison, des langues amérindiennes etc. (300-1)

2.7.1 La politique de l'anglais

L'agence britannique, le British Council, sert d'instrument privilégié pour propager la diffusion de l'anglais dans le monde. Déjà, maintenant, la situation est telle que le nombre de locuteurs de l'anglais, langue seconde, dépasse celui des locuteurs « natifs » ceux pour qui l'anglais est la langue maternelle. Depuis quelques décennies, l'anglais est devenu la langue seconde de nombreux pays qui sont témoins d'une bousculade folle (en particulier parmi la jeune génération avide d'apprendre cette langue pour des raisons avant tout économiques), mais également culturelles et pour favoriser aussi les communications. Le rapport "The future of English" (L'avenir de l'anglais) publié par le British Council's English 2000, explore une série de possibilités pour l'avenir de l'anglais avec le thème commun: « Le monde est en train de changer et affectera notre utilisation de la langue ». Le but premier de ce rapport semble être de stimuler le débat sur l'avenir de l'anglais dans le monde et ses implications pour les entreprises britanniques. Toutefois, le British Council (BC) œuvre pour le renforcement et l'assainissement de l'image de la Grande Bretagne dans le monde et à travers des programmes relevant des domaines de l'éducation, de la langue anglaise, de l'art, de la science, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Sa politique mise sur pied pour encourager les gens à apprendre l'anglais, est une fonction des besoins des apprenants à travers des programmes mis à leur disposition. Ainsi, il existe un cours d'anglais général mis à la disposition du grand public (élèves, étudiants, travailleurs de tous les corps de métier etc.) et des cours d'anglais spécialisé pour les fonctionnaires des organisations internationales telles que Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et des Compagnies pétrolières (TOTAL, TEXACO). Qu'ils soient généraux ou spéciaux, les cours répondent à une même logique: projeter la culture britannique comme référence sur les plans académiques. Le British Council met à la disposition du public des bourses d'études octroyées par le Haut Commissariat ou le Commonwealth. Il s'agit de Chevening Scholarship, Marshall and Atlantic Scholarship, et les contributions du Commonwealth dans le programme des bourses. Ces bourses ont pour but de former en Grande Bretagne ou dans des pays du Commonwealth, des jeunes qui ont des potentialités pour devenir des leaders dans leurs pays.

La British Broadcasting Corporation (BBC) ne reste pas les bras croisés dans la politique d'anglais propagée par le BC (British Council). Il s'agit de faire un bon usage des services de la BBC et du BC pour mieux véhiculer les idéaux et les valeurs de la Grande Bretagne partout dans le monde. Par ailleurs, il est question de présenter et de représenter la Grande Bretagne partout

où besoin s'en fait à travers les medias et des structures spécialisées dans la mesure où le gouvernement ne peut à lui tout seul remplir cette mission.

2.7.2 La politique du français

Les dispositions constitutionnelles portant explicitement sur la langue étaient inexistantes jusqu'en 1992. La langue française était la langue officielle de la République française dans les faits, parce que cette reconnaissance n'avait jamais été proclamée ni dans la Constitution de 1958 ni d'ailleurs dans aucun texte de la loi. *La loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992* a apporté des modifications à la Constitution de 1958, notamment à l'article 2 qui se lit maintenant comme suit : « La langue de la République est le français. » A l'origine, l'adoption de cette disposition avait comme but de protéger le français contre l'influence excessive de l'anglais, alors que la France venait de signer le traité de Maastricht, le 7 février 1992. Lorsque la France se place non pas en position de domination, mais en situation de minoritaire par rapport à l'anglais, c'est pourquoi elle a tendance à légiférer.

Plus tard, le Conseil constitutionnel a interprété cette même disposition comme hostile aux langues régionales. Les explications qui suivent résultent d'une adaptation de deux documents officiels: d'abord, la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'usage de la langue française, dite loi Toubon - présentée par le ministre de la culture et de la Francophonie, Jacques Toubon (gouvernement Balladur), puis un document officiel intitulé "Une politique globale pour la promotion du français". Ce dernier document est destiné à la Délégation générale à la langue française afin d'illustrer les grands axes de la politique française en matière de la langue. La loi française dite loi Toubon, précise que l'utilisation de la langue française est obligatoire dans un certain nombre de situations et affirme ainsi un droit au français pour les consommateurs, les salariés et le public. C'est ce qui est reproduit ci-dessous: *Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (Loi Toubon)*

Le français est obligatoire dans l'affichage public et la publicité commerciale, écrite et parlée. Le recours à tout terme étranger ou à toute expression étrangère est prohibé lorsqu'il existe une expression ou un terme approuvé dans les conditions prévues par le Décret (n° 72-19) relatif à l'enrichissement de la langue française. Toutefois, le texte français peut se compléter d'une ou de plusieurs traductions en langue étrangère.

Cette loi compte 24 articles et vise essentiellement à protéger le salarié et le consommateur de biens et de services contre l'emploi de termes étrangers (anglais), chaque fois qu'un mot français équivalent est disponible.

En 2008, le Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française de la DGLF, précise la réalité des pratiques linguistiques dans le monde du travail.

On y apprend notamment que 26% des salariés des entreprises et plus sont amenés à parler ou à écrire une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle, soit environ 1,8 million de personnes. La langue étrangère qu'ils utilisent principalement est l'anglais dans 89% des cas. Une autre langue étrangère répandue dans 8% des cas (allemand 5%, espagnol 2% et italien 1%), une autre langue dans 3% des cas (http://www.culture.gouv.fr/.../malraux_fr?).

Nous verrons que la politique linguistique du gouvernement français revêt un caractère global, comme déjà remarqué par George Bidault en 1946 :

Actuellement, la culture est, dans le domaine de l'expression française, la carte maîtresse de notre jeu. Je pense que, particulièrement dans le domaine des échanges d'hommes (notamment par la venue de boursiers étrangers en France), les décisions que nous prendrons auront une influence décisive dans l'avenir proche et lointain sur la place de la culture française dans le monde, et indirectement sur l'influence politique et commerciale de la France. » (Le Ministre des Affaires Etrangères en France, lors de la présentation de son budget en 1946)

Avec l'émergence du tiers-monde dans le sillage de la décolonisation, des priorités changent progressivement. Répondre aux besoins de modernité que suscite l'accession à l'indépendance et former les élites de ces nouvelles sociétés constituent désormais des priorités. La promotion du français passe dès lors par la formation linguistique des nouveaux cadres qui participent aux premiers développements de la coopération technique. C'est l'époque où l'on considère que « là où l'on parle français, on achète français ».

Conclusion

La colonisation de l'Afrique par les puissances occidentales a apporté de nouvelles langues sur ce continent qui se sont imposées comme langues officielles dans la majorité des pays africains. Aujourd'hui, ces langues officielles cohabitent avec une multitude de langues nationales et de dialectes. La colonisation a également imposé des frontières, qui n'étaient pas celles de ces peuples au départ créant ainsi des situations de plurilinguisme difficile à gérer. Durant toute la période coloniale, ces puissances coloniales ont fait prévus d'un impérialisme culturel de sorte. Il s'agit donc, d'une planification qui joue à l'avantage de la langue dominante ou officielle. Cet usage imposé de ces langues coloniales dans l'espace officiel et dans l'enseignement vise à élever le niveau culturel des peuples par l'instruction ainsi que par la diffusion de ces langues considérées comme prestigieuses.

References

- Bamgbose, Ayo. (ed.) *Enseignement et Langue maternelle an Afrique Occidentale*. Paris: Les Presses de l'Unesco, 1976.
- Calvet, L-J. *L'Europe et ses langues*. Paris : Plon, 1993
- Chaudenson, R. *Vers une Révolution Francophone*. Paris: l'Harmattan, 1989. Disponible sur: <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/ferry1885.asp>
- Dumont, Pierre. *Le Français Langue Africaine*. Paris : L'harmattan, 1990.
- Guissou, B. *Burkina Faso, un Espoir en Afrique*. Paris : L'Harmattan, 1995.
- Hamers, J. et Blanc, M. *Bilinguisme et bilinguisme*. Bruxelles : Mardaga, 1983.
- Jucquois, G. « Pour le meilleur et pour le pire. », *La Question des Langues dans Le Monde de Demain* (ed.) Modulaires Européennes. Bruxelles : S.d, 2000.
- Les Constitution de la France. Conseil Constitutionnel. Disponible sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitution-de-la-france/constitution-du-5-fructidor-an-iii.5086.html>
- Moshe Nahir. *L'amélioration de la qualité de la langue*: (1984).
- Oben, Bassey. « The Place of Language Studies in the curriculum of tertiary institutions in Nigeria : A Humanist's Perspective » *Journal of Appied Literacy and Reading*. 1(1), 2003: 54-57.
- Poddar, Prem. Shridhar Patke, Rajeeve et Jensen, Lars. *A Historical Companion to Post colonial Literatures: Continental Europe and its Empires*. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2008.
- Poth, J. « L'aménagement linguistique en contexte éducatif plurilingue (version Afrique) », *Schéma Directeur pour une Réforme Linguistique en Contexte Scolaire* (ed.) CIPA, Mons, Paris : Didier Erudition, 2^e tirage, 1999.
- Renard, Raymond. « Francophonie : de l'apartheid au partenariat. » *Les langues dans l'Espace Francophone : de la coexistence au partenariat* (eds) Roberts Chaudensen et Louis-Jean Calvet. Quebec : AGMV Marquis, 2009. pp.83-130.
- UNESCO. « Politique linguistique, alphabétisation et culture ». Table Ronde, Conférence Internationale de l'Education, Genève, 18 septembre 1992.
- UNESCO. *L'Emploi des Langues Vernaculaires dans l'Enseignement* (Monographie sur l'éducation de base 8) Paris : UNESCO, 1953.
- UNESCO. Synthèse des Travaux de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Linguistiques en Afrique. Harare (Zimbabwe 17-21 mar 1997) 1997.